



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 Novembre 2021.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2021

Présents : MM. GAULTIER, BOISSEAU, BLOND, MINARET, CHOMAUD, DE CHASSEY LAZARD et Mesdames GOULT-DELATTRE, COUZY, NONET, COLIN, PUSSIOT, DESROCHES et ADAM.

Excusés : M. C. MARAIS (donne pouvoir à R.BLOND)

Secrétaire de séance : T DE CHASSEY

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 4 octobre 2021
2. Lecture des décisions
3. Décision modificative n°1
4. Constitution d'une provision pour créances douteuses
5. Demande de subvention pour le Fond Départemental de Solidarité Rurale pour la création du Giratoire des Marcosses (RD 943)
6. Loyers de la maison de santé
7. Groupement de commandes Voiries 2022
8. Convention de mutualisation de la Police Municipale
9. Ressources Humaines : organisation du temps de travail.
10. Ressources humaines : création d'un poste à temps complet pour accroissement temporaire de travail
11. Choix des représentants au sein du comité des fêtes
12. Choix du représentant au sein de la bibliothèque

DIVERS

- Compte rendu « Travaux »
- Compte rendu des réunions
- Rénovation intérieure de l'église : ouverture des plis

La Séance est ouverte à 18h00

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance du 4 octobre 2021.

Arrivée de M. BLOND R à 18h05.

1. Liste des décisions

Monsieur le Maire énonce les décisions prises **depuis le 4 octobre 2021**, selon ses délégations :

Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC
104	05/10/2021	PLG - produits entretien	688.20€
105	05/10/2021	Virements de crédits	1000€
106	07/10/2021	TOLGA- maison de santé - escalier	376.22€
107	07/10/2021	TOLGA -maison de santé – salle d'attente wc	5382.22€
108	11/10/2021	DESPERCHES – Chilloux - démolition	3960€
109	15/10/2021	TERYGEOL – fournitures administratives	118.21€
110	21/10/2021	FABREGUE- enveloppes mairie	308.93€
111	22/10/2021	TESSIER PAYGAE – élagage Parc M MARDELLE	6522€
112	22/10/2021	CAAHMRO- Produits de traitement	420.55€
113	27/10/2021	MDI- Fournitures scolaires	36.50€
114	28/10/2021	DPU D1535-1534-1536- 3 rue de l'Indre	
115	05/11/2021	BRICE BOIS CONCEPT- Porte entrée Mairie	7910.39€ ANNULE
116	28/10/2021	MOTIV'SOLUTION Matériels informatiques Ecole	4910.35€
117	12/11/2021	PROKSYS- sauvegarde serveurs + installation	901.20€
118	12/11/2021	SPIE- Pose et dépose illuminations	2460.88€
119	15/11/2021	KEOLIS – Transport piscine	740€
120	15/11/2021	KEOLIS – Transport piscine	740€
121	16/11/2021	Virements de crédits :	3000€
122	24/11/2021	PAVOIFETES – lampions	223.98€

123	24/11/2021	PAC FERMETURES – maison médicale étagères	684.30€
124	25/11/2021	BRICE BOIS CONCEPT – Porte mairie Annule remplace la décision n°115	8997.60€
125	29/11/2021	PAC FERMETURES – MAISON DE SANTE- avenant 1	0
126	29/11/2021	NAUDON- MAISON DE SANTE -avenant 2	600€
127	29/11/2021	AXICLIM- MAISON DE SANTE – avenant 1	2 086.95€

2. Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin d'abonder les articles déficitaires en section fonctionnement et investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants :

Imputation	Augmentation des Crédits	Diminution des crédits
Investissement		
020 – dépenses Imprévues		1 000 (08/10/2021) 3 000 (16/11/2021)
20- immobilisations incorporelles	1000	
202- frais de réalisation des documents d'urbanisme		
2031- Frais d'études	3 000	
21- Immobilisation Corporelles		
2121- Plantations d'arbres et d'arbustes <i>Opération 88 : Plantations</i>		6 530
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains <i>Opération 88 : Plantations</i>	6 530	
21571 – Matériel roulant – Voirie <i>Opération 78 : Matériels</i>		3 500
21578 - Autres matériel et outillage de voirie <i>Opération 78 : Matériels</i>	3 500	
Total	14 030	14 030
Fonctionnement		
011- charges a caractère générale		
60228 – Autres fournitures de consommables	570	
60611- Eau et Assainissement	820	
60622- Carburants	1 500	
60628 – Autres fournitures non stockées	170	
60631 – Fournitures d'entretien		1 500
6064 – Fournitures administratives		2 000
6068 - Autres matières et fournitures		1 500
61521 – Terrains	5 000	
61551- Matériel roulant		540
61558 - autres biens mobiliers	540	
6162- Assurance obligatoire dommage	1 650	
617 - Etude et recherches		730
6188- Autres frais divers	1 270	
6232- Fête et cérémonies		5 000
012- Charges de personnels et frais assimilés		
6218- autres personnels extérieurs	9 100	
6332 - Cotisation FNAL	2	
6411 – Personnel titulaire		19 992
6413 – Personnel non titulaire	10 000	

6458 – Cotisations aux autres organismes sociaux	540	
65-Autres charges de gestion courante		
65541 -Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	1600	
6558 - Autres contributions obligatoires		1750
6574 -Subvention de fonctionnement		200
67- Charges exceptionnelles	50	
68- Dotations aux amortissements et provisions		
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	400	
Total	33 212	33 212

3. Constitution d'une provision pour créances douteuses

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Cette dépense concerne les créances qui n'ont pu être payées. Lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, les montants des créances prises individuellement sont non significatives, mais lorsqu'elles sont regroupées, ces comptes peuvent alors représenter des enjeux financiers réels et significatifs.

Dans ce cadre, la trésorerie nous informe qu'un des nouveaux contrôles automatisés d'HELIOS, le portail de la Gestion Publique, va permettre le contrôle de la dépréciation des créances de plus de 2 ans. Son objectif est de s'assurer de la constitution de la dépréciation dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Ainsi, il est proposé pour cette année de constituer une provision sur la base du seuil de 15% des comptes de classe 4 concernés (comptes de tiers) selon le tableau ci-dessous :

Comptes	Montant
4116 – redevables contentieux	751.20€
4126 – Acquéreurs des terrains aménagés stockés-contentieux	
46726 – débiteurs divers	
Total	751.20€
Seuil minimum de provision 15%	112.68€
Montant de la prévision compte 6817	400€

Monsieur le maire invite le Conseil à se prononcer sur cette opération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'ouverture de d'une provision au compte 6817 au titre des créances douteuses

- **CREDITE** ce compte à hauteur de 400€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

4. Demande de subvention pour le Fond Départementale de Solidarité Rurale pour la création du Giratoire des Marcosses (RD 943)

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre de Fond de Solidarité pour le projet d'aménagement d'un Giratoire sur la RD 943 Marcosses d'un montant de 100 000€ soit 50% du montant des travaux. Le montant des travaux est estimé à 200 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental une subvention au titre de l'enveloppe du Fonds départemental de Solidarité Rurale d'un montant total de 100 000 € soit 50% du montant des travaux.
- **PREVOIT** le financement sur le budget 2022.
- **AUTORISE** Monsieur de Maire ou Messieurs les Adjoints en cas d'empêchement à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

5. Loyers de la maison de santé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux d'extension et de réaménagement de la maison paramédicale arrivent bientôt à terme. Il convient donc de déterminer le montant du loyer des différents cabinets.

Monsieur le Maire rappelle que la maison paramédicale se partage en 3 espaces. Le premier espace d'une superficie de 40.10m² est dédié aux infirmières. Le second espace d'une superficie de 90.13 m² est dédié aux kinésithérapeutes et le troisième espace d'une superficie de 34.14 m² est destiné à accueillir un professionnel de santé.

La maison paramédicale dispose également de 54.61 m² d'espace commun aux différents praticiens (salle d'attente, WC, salle de réunion, hall d'entrée, annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **DECIDE** de fixer à 850€ le montant du loyer du cabinet de kinésithérapie à partir du 1^{er} janvier 2022. Ce montant sera porté à 1000€ dès lors que le cabinet comptera au moins 2 kinésithérapeutes.
- **DECIDE** de fixer à 500€ le montant du loyer du cabinet d'infirmières dès la fin des travaux de réaménagement de leur local ainsi que la gratuité pour 2 mois (janvier et février) en dédommagement des nuisances des travaux et incendie.
- **DECIDE** de fixer à 500€ le montant du loyer du 3^{ème} cabinet dès mise en location, ainsi que la gratuité pour le mois de janvier.
- **PRECISE** que les loyers seront perçus mensuellement et à terme à échoir le 5 de chaque mois. Ils seront versés entre les mains de Monsieur le trésorier de Loches.
- **PRECISE** qu'aux loyers s'ajouteront, une provision mensuelle des charges qui sera mise en place. Une estimation sera demandée et régularisée en fin d'année.
- **DECIDE** que les baux professionnels seront rédigés sous seing privé.

L'inauguration sera prévue au printemps.

6. Groupement de commandes Voiries 2022

Monsieur Le Maire donne la parole à M. BLOND. Il expose qu'il est souhaitable de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes. La communauté de communes propose depuis plusieurs années de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Il est proposé de le renouveler. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer. Ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voiries 2022 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour 2022 et de l'autoriser à signer la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet

Arrivée de Mme COLIN à 18h20

7. Convention de mutualisation de la Police Municipale

Monsieur le maire, informe le Conseil municipal que la convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de Loches, Beaulieu-lès-Loches et Perrusson, signée le 17 décembre 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, arrive à terme le 31 décembre 2021. Monsieur GAULTIER précise que le partenariat engagé entre les communes s'étant avéré concluant, la poursuite de la mise en commun des moyens humains et matériels du service de police municipale apparaît nécessaire. Il propose donc à l'Assemblée délibérante de renouveler la

convention de mutualisation de la police municipale entre les communes de Loches, Beaulieu-lès-Loches et Perrusson à **compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans maximum.**

La convention sera reconduite selon les principes suivants, à savoir :

- Une mise à disposition de 4 agents de police municipale par la commune de Loches auprès des communes de Beaulieu-lès-Loches et Perrusson,
- Des moyens matériels mis en commun pour le fonctionnement du service,
- Une clé de répartition financière pour chacune des trois communes correspondant à 79 % pour la Ville de Loches, 15 % pour la Ville de Beaulieu-lès-Loches et 6 % pour la ville de Perrusson.

Monsieur GAULTIER propose à l'Assemblée délibérante d'adopter la convention de mutualisation des effectifs de la police municipale, dans le cadre d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an, renouvelable de manière expresse, sans excéder trois ans.

Le conseil municipal décide, après avoir délibéré à l'unanimité

- D'**ADOPTER** la convention.
- D'**AUTORISER** M. le maire à signer les documents correspondants

La police municipale intervient sur la commune une heure par jour en moyenne

8. Ressources Humaines : organisation du temps de travail.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation.

Les agents de Perrusson effectuent le temps de travail réglementaire mais le conseil municipal doit prendre une délibération de principe.

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein des services est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

9. Ressources humaines : création d'un poste à temps complet pour accroissement temporaire de travail

Monsieur le maire explique qu'il est souhaitable de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin au restaurant scolaire pour une période maximum de 9 mois allant du 29/11/2021 au 29/08/2022 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent de restauration à temps complet.

Le Conseil Municipal approuve, après avoir délibéré, à l'unanimité la création d'un poste à temps complet pour accroissement temporaire de travail.

10. Choix des représentants au sein du comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder aux choix des représentants de la collectivité au sein du comité des fêtes. Le conseil municipal **ELIT** à l'unanimité, **Jannick BOISSEAU et Christine GOULT**, , comme représentants de la commune au sein du comité des fêtes

11. Choix du représentant au sein de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder aux choix des représentants de la collectivité au sein de la bibliothèque. Le conseil municipal **ELIT** à l'unanimité, **Michèle DESROCHES et Sylvie ADAM**, , comme représentants de la commune au sein du comité des fêtes.

DIVERS

- **Compte rendu « Travaux »**

M. BLOND fait le point sur les différents travaux

- **Maison de santé**

La réception de chantier a eu lieu le Lundi 29 novembre, il y a des réserves pour chaque entreprise. Les entreprises finalisent les travaux afin de lever les réserves le vendredi 4 décembre. Les infirmières pourront emménager dans leur ancien local.

- **Voirie**

Si la météo le permet, les travaux de voirie de la Chesnaie, aux Roys, et au Breuil devraient être finis dans la semaine. Les travaux concernant le programme de voirie 2021 sont terminés (Montruand, avenue des tilleuls, l'aulnaie, VC10).

• **Compte rendu des réunions**

M. MINARET rend compte du conseil syndical du SIEIL. Il présente le rapport d'activité en détaillant chaque compétence importante. Il souligne que la concession GRDF arrive à son terme. La concession était de 30 ans. Le conseil a délibéré sur son renouvellement en juillet 2021.

Mme PUSSIOT rend compte de la commission communautaire relative à la piscine intercommunale et du renouvellement de la délégation de service public.

Mme ADAM informe que les réponses pour les colis de Noël, 330 personnes ont plus de 70 ans sur la commune. Elle a réceptionné 292 réponses dont 84 couples et 124 personnes seules.

M. BOISSEAU informe que le service ADS dématématise les demandes d'autorisation des droits des sols à compter du 1 janvier 2022. Les secrétaires seront invitées à une information concernant la dématématisation. Toutefois, certains services institutionnels dématématiseront les documents lorsqu'ils seront prêts (courant 2022)

M. le Maire a rencontré Mme l'inspectrice en présence de la directrice au sujet des enfants issus des gens du voyage. Depuis le mois de septembre, 20 à 25 enfants se présentent à l'école les après-midis. Le nombre de classes devrait être maintenu pour l'année 2022/2023.

M. le Maire mentionne l'évolution des fermetures de classes lorsque les enfants sont positifs. A compter du 2 décembre, la classe fermera si 3 élèves sont testés positifs dans la semaine.

• **Rénovation intérieure de l'église : ouverture des plis**

L'analyse des offres a été restituée le 8 novembre.

L'enveloppe globale des travaux est de 307 231.26€ HT

Lot 1 Maçonnerie : 184 023.61€ HT

Lot 2 : peintures Murale : 83 149.40€ HT

Lot 3 : Electricité- Chauffage- Sonorisation : 40 058.28€ HT

La séance est levée à 20h06.